

Zeitschrift: Energeia : Newsletter de l'Office fédéral de l'énergie
Herausgeber: Office fédéral de l'énergie
Band: - (2016)
Heft: 5

Artikel: L'énergie nucléaire en Suisse
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-681938>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE EN SUISSE

Le peuple suisse votera sur l'initiative «Sortir du nucléaire» le 27 novembre 2016. Pour alimenter le débat, certains aspects de l'énergie nucléaire en Suisse sont ici mis en lumière.

La centrale de Leibstadt première productrice

Les cinq centrales nucléaires suisses assurent en moyenne 39% de la production d'électricité indigène. La centrale de Leibstadt, mise en service en 1984, est la plus récente et la plus importante. Sa production de 9600 gigawattheures permet d'alimenter deux millions de ménages par an et représente 16% de la production suisse d'électricité. La centrale de Mühleberg, qui sera mise hors service en 2019, produit quant à elle environ 5% de l'électricité en Suisse.

648 éléments combustibles

Les centrales nucléaires suisses se fournissent en éléments combustibles sur le marché mondial, en provenance principalement de Russie. Le réacteur de la centrale de Leibstadt contient par exemple 648 éléments combustibles, composés chacun d'environ 180 kilos d'uranium. Les éléments combustibles irradiés pourraient être retraités à l'étranger par un procédé complexe. Celui-ci est cependant sujet à controverse, car le retraitement comporte des risques pour l'environnement et nécessite des me-

sures de sécurité sévères. C'est pourquoi un moratoire de dix ans sur l'exportation d'éléments combustibles usés pour le retraitement est en vigueur en Suisse, prolongé de quatre années en juin 2016 par le Parlement.

Gestion des déchets radioactifs

Outre les éléments combustibles irradiés, d'autres déchets radioactifs produits par les centrales nucléaires ainsi que par la médecine, l'industrie et la recherche doivent être traités de manière sûre. La Nagra évalue à près de 100 000 m³ le volume de déchets conditionnés qui devra être stocké dans des dépôts en couches géologiques profondes d'ici à 2050. Les déchets hautement radioactifs tels que les éléments combustibles irradiés ne représentent qu'environ 7,4% du total. La procédure de recherche de site pour ces dépôts est en cours. La décision du Conseil fédéral est attendue selon la planification actuelle pour fin 2029. L'exploitation du dépôt pour les déchets faiblement et moyennement radioactifs devrait débuter en 2050 et celle du dépôt destiné aux déchets hautement radioactifs en 2060 environ.

Les exploitants assument les coûts

La gestion des déchets radioactifs respecte le principe du pollueur-payeur. Les exploitants de centrales nucléaires sont responsables de la gestion des éléments combustibles irradiés et des déchets radioactifs produits lors de l'exploitation, ainsi que de la désaffectation et du démantèlement des centrales. Le financement de la désaffectation des installations nucléaires et de la gestion des déchets d'exploitation radioactifs après la mise hors service des centrales est assuré par les fonds de désaffectation et de gestion des déchets radioactifs, alimentés chaque année par les exploitants. Selon des calculs de 2011, la désaffectation des cinq centrales suisses et du dépôt intermédiaire de Würenlingen coûtera environ 3 milliards de francs et la gestion des déchets environ 16 milliards de francs. En vertu de la loi sur l'énergie nucléaire, la Confédération ne participera aux frais que si la couverture de la différence représente une charge économique insupportable pour les exploitants. (fri)

Source: Alpiq